



## FICHE OPERATIONNELLE

### Plan triennal visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des Ministères sociaux 2022-2024

<b>Titre de l'action :</b>	<b>Mise en œuvre de l'article 92 de la loi du 6 août 2019 visant à garantir le développement des parcours professionnels</b>  (réf. Plan triennal 2022-2024 : <i>Axe 2- Réussir l'insertion et le maintien dans l'emploi</i> )
<b>Objectif de l'action :</b>	Sensibilisation des acteurs d'accompagnement des carrières au handicap
<b>Détail de l'action :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposer à l'ensemble des agents des MSO de rencontrer leur référents handicap de proximité lors de l'entretien professionnel annuel</li><li>- Communiquer sur le réseau de référents handicap (fiche adressée à l'ensemble des agents, café de la prévention, newsletter handicap, communication sur l'intranet des MSO...)</li></ul>
<b>Chefferie de projet :</b>	Mission handicap, accidents, maladies et instances médicales
<b>Partenaires / Equipe projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- DRH - Mission du contentieux et pré-contentieux</li><li>- DAJ</li><li>- Référents handicap</li></ul>
<b>Planning :</b>	Dès 2022
<b>Public cible :</b>	Agents en situation de handicap Référents handicap
<b>Budget :</b>	

<b>Indicateurs / Cibles :</b>	Nombre d'action de communication relative au réseau handicap Nombre de recours contentieux et pré-contentieux relatif à la carrière des agents en situation de handicap par rapport au nombre de personnel en situation de handicap
<b>Observations :</b>	